58

Commission permanente

Séance du 11 mars 2024

Rapporteur : M. MARTIN | 49157

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Avenant au marché de travaux dans les locaux d'hébergement de mineurs non accompagnés - Rue Guillaudot à Rennes

Le lundi 11 mars 2024 à 15h42, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BOURGEAUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. LAPAUSE (pouvoir donné à Mme BRUN), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1er juillet 2021 portant délégation de pouvoir à la Commission permanente ;

Expose :

Les travaux de sécurité incendie, de mise en conformité électrique, d'améliorations énergétiques et de modernisation des locaux dans l'ancienne caserne de gendarmerie, rue du Général Guillaudot à Rennes (bâtiments 2, 3, 4 et 5), établissement recevant du public et servant de centre d'hébergement aux mineurs non accompagnés encadrés par l'association COALLIA, sont en cours de réalisation.

Il s'agit d'une opération de travaux d'un montant total de 484 167,03 euros HT, soit 622 656 euros TTC. Des travaux complémentaires s'avèrent nécessaires et il convient de passer un avenant supérieur à 15 % au marché de travaux pour le lot n° 6 - Maçonnerie dont le titulaire est l'entreprise SPIE, le montant initial du marché est de 92 168,95 € HT.

Lors de sa réunion du 4 décembre 2023, la Commission permanente a approuvé l'avenant n° 1, d'un montant de 6 498,25 euros HT, soit 7 797,90 euros TTC, au marché subséquent 20230448 conclu le 6 septembre 2023 avec la société SPIE Batignolles Grand Ouest.

Pour la protection incendie et l'alimentation électrique, des travaux complémentaires sont nécessaires pour le passage de câbles en « en sous-section 4 ». L'intervention d'enlèvement de dalles et de carottages doit être réalisée car le sol est amianté.

L'avenant n° 2 au marché subséquent 20230448 d'un montant de 6 127,17 euros HT, soit 7 350,60 euros TTC, entraîne une augmentation de 18,72 % et porte le montant initial de 39 228,85 euros HT, soit 47 074,62 euros TTC, à 45 356,02 euros HT, soit 54 427,22 euros TTC.

Lors de sa réunion du 20 février 2024, la Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la passation de l'avenant n° 2 pour le lot n° 6, détenu par la société SPIE Batignolles Grand Ouest.

S'agissant d'une augmentation supérieure à 15 %, l'autorisation de la Commission permanente est requise.

Décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 2 au marché de travaux 20230448 conclu entre le Département d'Ille-et-Vilaine et la société SPIE Batignolles Grand Ouest le 6 septembre 2023, d'un montant de 6 127,17 euros HT, soit 7 352,60 euros TTC, joint en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant.

Vote :

Pour : 53	Contre : 0	Abstentions : 1

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 12 mars 2024 ID : CP20242190	Pour extrait conforme Signé électroniquement le mercredi 13 mars 2024 Pour le Président et par délégation, La cheffe du Service de l'assemblée Blandine GUIHEUX